

Comité Ile de France de la Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint Quentin en Yvelines
1 Rue Laurent FIGNON
78180 VOISINS LE BRETONNEUX

Règlement et cahier des charges des championnats régionaux route hommes et femmes,
toutes catégories.
Particularités du championnat régional contre-la-montre individuel

Préalable :

Suivant la réglementation fédérale : quel que soit le type de licence, un coureur étranger ne pourra pas participer aux championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux en France, ni intégrer de sélections.

Néanmoins, un coureur étranger mineur titulaire d'une licence française des catégories jeune ou minime ou cadet ou junior résidant sur le territoire français pourra participer à toutes les épreuves du calendrier français à l'exception des championnats de France et intégrer les sélections départementales, régionales et interrégionales.

Pour la catégorie junior, cette règle n'est applicable qu'aux coureurs mineurs (moins de 18 ans) le jour de l'épreuve.

Détails d'organisation :

Ils sont repris au programme de l'épreuve et doivent indiquer :

- La liste des séries et catégories autorisées à participer.
- Le parcours de l'épreuve et son kilométrage, le nombre de tours et le kilométrage au tour, dans le respect des distances maximum autorisées soit :
 - 1^{ère}, 2^{ème} cat. et Espoirs = 150 km
 - 3^{ème} cat. = 130 km
 - Juniors = 130 km
 - Juniors-Seniors Dames = 80 km
 - Minimes-Cadettes Dames= 60 km
 - Cadets = 80 km
 - Minimes = 40 km
- Le lieu et heure d'ouverture de la permanence, retrait des dossards, réunion des directeurs sportifs et/ou responsables départementaux, contrôle des braquets selon la catégorie.
- Le lieu et heure des départs fictif et réel.
- Le lieu de l'arrivée.
- Les modalités du protocole.

- Le lieu du contrôle antidopage.
- La composition du collège des commissaires.
- Les détails d'organisation (DO) devront inclure un lien pour accéder au cahier des charges.

Engagements et participation :

- Le nombre maximum d'engagés ne peut être supérieur à 200 ou être limité à un nombre inférieur en fonction de la nature du circuit. Les championnats régionaux sont réservés aux licencié(e)s d'Ile de France de nationalité française.
- Les engagements se font sur le site fédéral et sont libres (possibilité d'engagements sur place sauf pour les épreuves contre la montre).
- Tout coureur bénéficiant de la double appartenance outre-mer et métropole, doit fournir une autorisation de participation du Président régional du Comité ayant délivré sa licence. A défaut, le licencié ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve (art.1.1.018 de la réglementation fédérale). Ce même licencié ne peut prendre part qu'à un seul championnat régional (outre-mer ou métropole).
- Suite à la décision de la Ligue du Cyclisme des Professionnels, les coureurs des équipes continentales UCI ne sont pas autorisés à participer.

Charges du comité régional :

- Les droits d'organisation et primes d'assurance.
- 3 médailles à chaque podium.
- La fourniture des fanions, écharpes, maillot de champion régional.
- Mise à disposition de banderoles "Départ", "Arrivée", et autres publicitaires.
- Règlement des vacances des arbitres.
- 1 véhicule régional avec chauffeur.

Charges de l'organisateur :

- Gerbe ou bouquet au vainqueur.
- Fourniture des dossards.
- 1 véhicule Balai "Fin de course" sur les circuits supérieurs à 5 km.
- 1 véhicule pour un dépannage neutre avec un minimum de roues adaptées aux développements autorisés en fonction de la catégorie de l'épreuve fourni par les clubs.
- 1 podium couvert placé face à la ligne d'arrivée.
- Speaker et sonorisation.
- Services de sécurité de l'épreuve (véhicule "ouverture de course", service médical conforme aux textes fédéraux selon le développement du circuit, signaleurs et motards).

Itinéraire :

- L'itinéraire doit être correctement signalé par fléchage "aérien". Le fléchage au sol est à proscrire ou doit disparaître dans les 48h. pour être en conformité avec les obligations administratives données.
- Le dernier kilomètre doit être indiqué de manière visible par une flamme rouge.
- Le nombre de tours restants à parcourir doit être indiqué à chaque passage sur la ligne et le dernier tour doit être annoncé par une cloche.
- La ligne d'arrivée doit être située à l'extrémité d'une ligne droite et matérialisée par une peinture ou adhésif de couleur blanche sur toute la largeur de la chaussée.

Informations et dépannage :

- L'ensemble des véhicules circulant à l'échelon course, d'une hauteur maximum de 1m66, doit être équipé de moyens radio récepteur permettant de recevoir les informations des arbitres et de radio-course,
- Seuls les véhicules destinés aux arbitres doivent être équipés de radio émetteur-récepteur permettant la liaison entre chacun d'eux,
- Le dépannage des coureurs est réalisé, en plus des deux véhicules neutres, par 1 véhicule par département, celui-ci prenant en charge l'ensemble des clubs présents sur l'épreuve affiliés à son département selon la longueur du circuit.

Remise des dossards et signature liste des partants :

- Les dossards sont remis exclusivement par un membre du Jury des commissaires assisté d'un membre de l'organisation, après vérification des licences présentées par le concurrent. Cette vérification s'effectue à la permanence indiquée et aux horaires prévus sur le détail d'organisation. Une feuille d'émargement doit être prévue et recueillir la signature de chacun des partants. Le retrait des dossards est clos 15 minutes avant l'heure du départ de l'épreuve,
- Les dimensions du dossard ne doivent en aucun cas être modifiées par pliage ou découpage, sous peine de pénalités.

Réunion directeurs sportifs :

- Afin de préciser l'aspect sportif, technique et particularités éventuelles du circuit, l'organisateur, en présence du Jury des commissaires, des chauffeurs de véhicules dépannage, des représentants de chaque département, doit mettre en place une réunion à l'issue de laquelle il est procédé au tirage de l'ordre des véhicules de dépannage dans le placement à l'échelon course.
- Un premier tirage au sort se fera entre les départements présents à la réunion et ayant justifié du départ de 5 représentants minimum. A la suite les départements absents à la réunion ou regroupés par manque de concurrents confirmés au départ. Le premier département sorti du tirage se verra donner le N° 1.

Direction de l'organisation :

Le Directeur de l'organisation, licencié de la FFC, est responsable de son épreuve. Il assume la Direction Générale de l'épreuve aussi bien sur le plan de sa conformité avec la réglementation

en vigueur que sur le plan administratif, financier et juridique vis-à-vis des autorités publiques, des participants, officiels et spectateurs.

Collège des commissaires :

Le collège des commissaires est désigné par la commission régionale du corps arbitral. Le président du jury assure la direction et le contrôle sportif de l'épreuve. Il attribue les fonctions à chacun des arbitres pour remplir les tâches qui leurs incombent suivant le règlement de l'épreuve. Le juge à l'arrivée est responsable des classements. Les décisions du collège des commissaires sont communiquées à l'organisateur qui en assure la diffusion. Selon la catégorie de l'épreuve, un contrôle des braquets doit être réalisé (zone délimitée proche) avant le départ de l'épreuve pour l'ensemble des participants, à son issue, l'ensemble des coureurs doit être dirigé sur la ligne de départ sans autorisation de s'en éloigner.

Suiveurs :

Toutes les personnes présentes à l'échelon course sur l'épreuve (sauf les journalistes invités) doivent être licencié(e)s FFC.

Protocole :

Les responsables de clubs doivent accompagner, dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée de l'épreuve, les coureurs devant être présents à la cérémonie protocolaire en tenue de club selon les critères ci-dessous :

- Maillot champion régional au vainqueur de l'épreuve + Médaille d'or et bouquet.
- Médaille d'argent au deuxième de l'épreuve.
- Médaille de bronze au troisième de l'épreuve.

Il n'est pas attribué de "Prix d'Equipe" sur une épreuve de championnat régional.

Contrôle anti-dopage :

L'organisateur doit mettre en place à proximité de l'arrivée un local conforme à la réglementation fédérale anti-dopage.

Epreuves contre-la-montre Individuel :

- Epreuves réservées aux coureurs français, en priorité licenciés en Ile-de-France, pour les catégories Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes Hommes et Dames, licencié(e)s.
- L'épreuve pourra être ouverte aux coureurs d'autres comités
- Titres décernés :
 - Dames Juniors, entre 20 km
 - Dames Espoirs, maximum 20 km
 - Dames Séniors, maximum 20 km

- Hommes Juniors, maximum 20 km
 - Hommes Espoirs, maximum 20 km
 - Hommes Séniors, maximum 20 km
 - Masters Hommes (- 40 ans) maximum 20 km
 - Masters Hommes (+ 40 ans) maximum 20 km
 - Masters Dames maximum 20 km
 - Cadets Hommes, maximum 10 km
 - Cadettes Dames, maximum 10 km
 - Minimes garçons, maximum 10 km
 - Minimes filles, maximum 10 km
- Le collège des commissaires, désigné par la commission arbitrale régionale, est composé de 2 chronométreurs et 3 arbitres.
 - Il est souhaitable que chacun(e) des participant(e)s soit précédé d'une moto ouvreuse sur la totalité du parcours. L'ensemble des mesures de sécurité doit être le même pour chaque coureur.
 - L'ordre de départ est fixé par tirage au sort l'avant-veille précédent l'épreuve et organisé par la commission de la route. Il sera consultable dès la veille sur le site régional.
 - Dans chaque catégorie, les 3 premiers de l'année précédente partiront en dernier, dans le sens inverse de leur classement (sauf minimes et cadets).
 - Le matériel spécifique au contre-la-montre sur les bicyclettes est autorisé conformément à la réglementation fédérale.
 - Le changement de vélo à partir d'un véhicule suiveur est autorisé.
 - Chaque coureur doit se présenter pour contrôle de son matériel et braquets pour certaines catégories, 15 minutes avant son horaire de départ.
 - Le ravitaillement est interdit.
 - Le véhicule suiveur doit se tenir à au moins 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur.
 - En cas de problèmes mécaniques, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule ne doit gêner quiconque.
 - Un coureur qui est rejoint, n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Il doit observer un écart latéral de 2 mètres. Après 1 km, il doit se tenir à 25 mètres du coureur qui l'a dépassé.
 - Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rattrapé doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent.
 - Le véhicule du coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit le véhicule se replacera derrière le 2^{ème} coureur.
 - Il est interdit de préparer ou tenir prêt hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné au coureur.

Attribution des maillots des champions régionaux

- Le manque de concurrence dévalorise le titre régional. Afin d'être attribué, il sera tenu compte d'un minimum de participants fixé à 5 par nature de l'épreuve hormis pour les contre la montre Dames Minimes, Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters où il est fixé un minimum de 3 participantes.
- Une participation inférieure attribuera en lieu et place du maillot régional une écharpe.

- Dans le cas où le vainqueur du championnat réservé au 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est un coureur de 2^{ème} caté il ne sera pas attribué de titre 1^{ère} caté le vainqueur de l'épreuve sera considéré comme champion régional.

Mise à jour en février 2022 par la Commission de la Route
Validation du Comité Directeur du CIF en date du 23 avril 2022